

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-15 créant l'unité mixte de recherche U 1281 et nommant Monsieur Vincent LEBON directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, l'Université Paris Saclay et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 9011 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1281 intitulée « BioMaps (laBoratoire d'Imagerie biOmédicale MultimodAle Paris Saclay) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Vincent LEBON est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES**